



RAPPORT

SUR LES

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2018

TABLE DES MATIERES

A – BILAN DE L'ANNEE 2017	2
1 - LE CENTRE DE VALORISATION	2
2 - LE CENTRE DE TRI	2
B – LES FINANCES	4
1- ANALYSE FINANCIERE PERMETTANT DE DETERMINER LE FINANCEMENT DEGAGE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2018	4
2 - ANALYSE PROSPECTIVE PERMETTANT DE DETERMINER LA CAPACITE A INVESTIR SUR L'EXERCICE 2018	4
C – LES INVESTISSEMENTS	5
1 – LES NOUVELLES PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENTS	5
2 – LES TRAVAUX EN COURS	6
D – ETAT DE LA DETTE	7
E – EVOLUTION DES EFFECTIFS	7
LEXIQUE	8

A – BILAN DE L'ANNEE 2017

1 - Le centre de valorisation

Le tonnage de déchets incinérés estimé à 186 000 tonnes n'a pas été atteint puisque le tonnage réellement valorisé est de **169 423,24 tonnes**. Cette baisse de tonnage est due aux travaux d'optimisation du centre de valorisation, qui contraignent l'exploitant à limiter les apports notamment depuis l'arrêt du four n°2.

Evolution des tonnages de déchets ménagers livrés à l'usine de 2012 à 2017

ANNEE	COLLECTIVITES*	BOUES	NON ADHERENTS	TOTAL
2012	117 332	1 816	67 968	187 116
2013	116 086	687	47 138	163 911
2014	116 007	522	51 247	167 776
2015	114 346	68	47 247	161 661
2016	113 425	401	72 748	186 574
2017	114 522	76	55 825	169 423

* Y compris les refus de tri du centre tri

✓ La TGAP

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée depuis le 1er janvier 2009.

Pour l'année 2017, la TGAP payée par le SIDOMPE sur la base des tonnages de l'année 2016 (soit 186 754T) représente la somme de **2 260 377 euros**.

Pour mémoire au 1^{er} janvier 2017, la TGAP de **12 euros** par tonne a subi une augmentation de + de 45% par rapport à la TGAP de 2016 qui était de 8,24 euros.

A compter du 1^{er} janvier 2018 elle sera de **12,02 euros** par tonne.

Evolution prévisible de la TGAP :

2019 : 25% des tonnages à 6 € HT/T et 75% à 3 € HT/T soit 3,75 € HT/T en moyenne

2020 : 3 € HT/T

2 - Le centre de tri

2.1 - Les tonnages réceptionnés (entrant) au centre de tri

Le total des tonnages de déchets recyclables est de **30 056,58 tonnes**. Celui-ci est identique à celui de l'année 2016 (30 063,50 tonnes).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PAPIERS	1 829,46	1 548,40	1 216,42	975,86	804,36	593,72
EMBALLAGES	2 157,20	1 845,64	1 591,70	1 218,02	1 183,06	738,66
MULTIMATERIAUX	14 793,62	14 952,90	16 923,60	17 402,71	17 479,40	18 026,35
S/ TOTAL SANS LE VERRE	18 780,28	18 346,94	19 731,72	19 596,59	19 466,82	19 358,73
VERRE	9 456,40	10 353,34	10 559,44	10 700,94	10 596,68	10 697,85
TOTAL AVEC LE VERRE	28 236,68	28 700,28	30 291,16	30 297,53	30 063,50	30 056,58

2.2 - Evolution de la collecte

A compter du 1^{er} janvier 2018, les collectivités du Mesnil-Saint-Denis (CC HVC) et Mareil-sur-Mauldre (CC GM) collectant encore leurs emballages en sacs en 2017 ont fait les démarches pour passer à une collecte en bacs. De ce fait, durant le 1^{er} trimestre 2018, il y aura une disparition progressive des apports en sacs.

Au 1^{er} janvier 2018, la commune de l'Etang le Ville (CA SGBS) collectera dorénavant les matériaux collectés par la commune de Guyancourt (CA SQY) à collecter en tri-Flux. La CA SQY nous a indiqué que le passage en multi-matériaux devrait intervenir en fin de premier semestre 2018.

2.3 - La reprise des matériaux

LES REPRISES DE MATERIAUX DE 2012 à 2017 en euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Verre	181 318,95	171 897,14	174 805,27	244 757,57	246 049,64	250 380,28
Cartons	329 269,89	333 111,25	337 655,32	412 437,24	513 347,20	577 935,31
Acier*	267 082,27	225 186,25	225 506,17	153 161,69	119 034,58	171 576,65
Aluminium	7 387,95	9 101,84	18 701,78	13 425,96	17 780,62	22 239,21
Plastique	539 953,96	542 597,48	521 478,00	471 563,40	432 755,82	256 402,37
Papiers	514 062,36	548 180,73	550 936,17	514 278,38	565 671,54	551 256,99
GDM	217 876,02	115 063,12	87 382,35	113 546,17	145 837,44	144 532,62
Total	2 056 951,40	1 945 137,81	1 916 475,06	1 922 988,41	2 040 476,84	1 974 323,43

* Reprise acier issu de collecte sélective et ferrailles incinérées.

Les sommes perçues pour la reprise des matériaux ont été intégralement reversées aux collectivités.

Les recettes engendrées par la reprise des matériaux en 2017, sont de 1 974 323,43 €, soit en baisse par rapport à l'année 2016 (2 040 476,84 €).

On notera un effet yoyo des prix de reprise sur toute l'année 2017 (excepté le verre qui a un prix fixe sur l'année), et notamment une baisse importante des prix de reprise du plastique depuis le 1^{er} janvier 2017, avec la renégociation du contrat lors de son renouvellement.

Nos repreneurs d'acier et de plastiques rencontrent toujours des difficultés pour trouver des exutoires.

Les tonnages des matériaux sortant du centre de tri sont en légère baisse par rapport à 2016, excepté pour le carton où l'on observe toujours une augmentation des apports de cartons recyclés.

2.4 - Les visites pédagogiques

Depuis 2015, le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses collectivités adhérentes qui souhaitent visiter le centre de tri (sous conditions).

Au cours de l'année 2017, **8 503 personnes ont effectué la visite**. L'objectif de 6 000 visiteurs envisagé pour cette année est donc largement dépassé. Les visiteurs proviennent essentiellement de groupes scolaires, mais on compte aussi des élus, des associations, des bailleurs sociaux, des étudiants, des centres de loisirs ...

En 2017, un courriel d'information au sujet des visites gratuites avait été envoyé à tous les établissements scolaires du territoire. De nombreuses écoles avaient fait bénéficier de la visite tous leurs CE2, CM1 et CM2, et elles ne reviendront donc pas en 2018 puisque les élèves qui ont l'âge requis pour effectuer la visite sont déjà venus.

Par conséquent, on peut s'attendre à une stagnation du nombre de visiteurs cette année.

Au 1^{er} février 2018, 1 976 visiteurs ont réservé leur venue, alors qu'à la même date l'année dernière, on comptait plus de 3 200 inscrits. L'objectif 2018 est de nouveau d'atteindre les 6 000 visiteurs.

	2014	2015	2016	2017
<i>Nombre de transports en car</i>			83	150
<i>Nombre de visiteurs transportés en car</i>			3 822	6 943
Nombre total de visiteurs	1 886	3 426	5 515	8 503

B – LES FINANCES

Le Compte Administratif 2017 présente au 31 décembre 2017 un excédent de fonctionnement de **4 681 865,65 €** et un excédent d'investissement de **17 024 847,55 €** soit un résultat excédentaire global de **21 706 713,20 €** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement de 18 833 205 € est ramené à **2 873 508,20 €**.

Dépenses : 905 – Equipements administratifs	3 800,00 €
Dépenses : 914 - Travaux d'optimisation du CVD	50 329 405,00 €
Recettes : Emprunts et dettes assimilés	31 500 000,00 €
..... Total :	18 833 205,00 €

1- Analyse financière permettant de déterminer le financement dégagé de la section de fonctionnement en 2018

DEPENSES PREVISIONNELLES EN EUROS HT			RECETTES PREVISIONNELLES EN EUROS HT		
CHAP 11	CHARGES A CARACTERE GL	16 619 871,99	CHAP 70	PDT VENTE DOMAINES + TGAP	16 889 030,00
CHAP 12	PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	197 800,00	CHAP 70	PRODUITS MARCHANDISES	2 000 000,00
CHAP 042	DOT AUX AMORTISSEMENTS	19 380,45		VENTE CHALEUR RESOP	912 000,00
CHAP 65	AUTRES CHARGES GEST COURANTE	62 000,00	CHAP 74	SOUTIENS ECO ORGANISMES	4 040 000,00
CHAP 66	CHARGES FINANCIERES	713 610,14	CHAP 75	PRODUITS GESTION COURANTE	2 741,35
CHAP 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 912 974,42			
CHAP 022	DEPENSES IMPREVUES	60 000,00			
				EXCEDENT DE FONCT REPORTE - AFFECT RESULTAT FONCTT	2 871 865,65
	TOTAL	21 585 637,00		TOTAL	26 715 637,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES - DEPENSES)					
5 130 000,00 €					

2 - Analyse prospective permettant de déterminer la capacité à investir sur l'exercice 2018

	EN EUROS HT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Reprise des Restes à Réaliser constatés au 31/12/2017	50 333 205,00	31 500 000,00	-18 833 205,00
EMPRUNTS	5 127 770,00		-5 127 770,00
DEPENSES IMPREVUES	30 300,00		-30 300,00
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		19 380,45	19 380,45
AVANCES VERSEES SUR LES TVX CVD EN 2017		2 706 047,00	2 706 047,00
DOTATION FONDS DIVERS		1 810 000,00	1 810 000,00
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 130 000,00	5 130 000,00
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (CA 2017)		17 024 847,55	17 024 847,55
	55 491 275,00	58 190 275,00	2 699 000,00
			Financement HT dégagé pour l'investissement sur 2018

C – LES INVESTISSEMENTS

1 – Les nouvelles propositions d’investissements

OPERATIONS	EUROS HT
905 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	22 000,00
913 - TRAVAUX DIVERS AMENAGEMENTS	20 000,00
915 - TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI	2 657 000,00
TOTAL	2 699 000,00

905 – Equipements administratifs

La somme de 3 800 euros sera inscrite en restes à réaliser sur le budget 2018 afin de payer les équipements informatiques qui ont été installés à la fin décembre 2017.

Nouvelles dépenses prévues pour meubler la petite salle de réunion et réaménager le hall d’accueil des visiteurs afin de le rendre plus ludique pour **une somme de 22 000 euros sur le budget 2018.**

913 - Travaux d’aménagement sur le site

Nouvelles dépenses pour divers travaux ou aménagements qui sont à prévoir sur le site : réparations diverses, panneaux, aménagement portillon de sortie pour piétons pour **une somme de 20 000 euros sur le budget 2018.**

915 - Modernisation du centre de tri

Dans le cadre de la loi du Grenelle de l’environnement, l’extension des consignes du tri des plastiques devra être mise en place et opérationnelle au plus tard à la fin du présent agrément de CITEO à savoir à la fin de l’année 2022.

Il sera nécessaire de moderniser et davantage industrialiser notre centre de tri afin de rendre possible le tri d’un flux entrant qui va évoluer en volume mais également dans sa composition. Cette extension représentera donc une modification importante de notre centre de tri et il serait judicieux que ces travaux soient réalisés dans le cadre d’un CREM au moment de la consultation qui sera faite pour renouveler le contrat d’exploitation qui va se terminer fin juin 2020.

Afin de viser une performance du parc sur le plan économique, environnemental et social, la modernisation et l’industrialisation du centre de tri doivent s’accompagner d’une recherche de cohérence territoriale en visant un maillage optimal d’organisation de la fonction de tri, à l’échelle d’un territoire. De ce fait, une étude territoriale doit être menée, afin de réaliser un diagnostic de l’existant, qui permettra d’établir un état des lieux approfondi sur les plans techniques et organisationnels. De ce diagnostic, différents scénarios prospectifs seront construits afin d’éclairer les décisions d’investissement.

L’élaboration de cette étude pourra nous permettre d’obtenir un soutien financier de la part de CITEO pour la modernisation de notre centre de tri en vue de la mise en place de l’extension des consignes de tri, lors du prochain plan de relance de 2019-2020, et ce projet est également susceptible selon différents critères d’être soutenu techniquement et financièrement par l’ADEME.

Cette étude territoriale sera lancée cette année, et il est important de commencer à provisionner cette opération car la dépense totale risque d’être importante.

Il vous sera proposé d’inscrire **une somme de 2 657 000 euros sur le budget 2018.**

2 – Les travaux en cours

Travaux d'optimisation du Centre de Valorisation

Les restes à réaliser 2017 qui représentent la somme de 50 329 405,00 euros HT, seront inscrits sur le budget 2018.

Le financement

Le montant estimé de ce programme de travaux est de l'ordre de **80 000 000 euros HT**.

Les taux d'emprunt ont été exceptionnellement bas jusqu'à la mi-novembre 2016 puis ont commencé à remonter en fin d'année, et de ce fait il a été décidé de prendre en totalité les emprunts permettant le financement des travaux à hauteur de 70 000 000 euros (35 000 000 euros avec la Caisse d'Epargne et la même somme avec le Crédit Agricole), auxquels s'ajoutent les 10 000 000 euros provenant de l'excédent du Sidompe provisionné en vue de démarrer cette opération.

→ **Une augmentation des tarifs de traitements des déchets ménagers et assimilés est nécessaire et a commencé depuis 2016. Cette augmentation est de l'ordre de 6 % chaque année jusqu'en 2019.** Ces 6 % doivent être relativisés en ce que le coût du traitement (incinération et centre de tri) représente de l'ordre de 15 à 20 % du coût total facturé aux consommateurs finaux soit une augmentation sur 3 ans de $6\% \times 3 \text{ ans} / 15\% = 2.7$ ou $6\% \times 3 \text{ ans} / 20\% = 3.6$ SOIT une augmentation pondérée à $3.6 + 2.7 / 2 = 3.15\%$.

→ **Les recettes électriques supplémentaires** dès la fin de cette année représenteront en année pleine un surplus de l'ordre de 2 940 200 euros par rapport au contrat actuel ce qui permettra de financer les charges liées à l'emprunt.

Point sur les travaux

Le marché CREM a été notifié le 13/10/2016 par le SIDOMPE avec une date de démarrage des prestations du marché le 20 octobre 2016.

Le permis de construire a été délivré le 31 mars 2017 par le maire de Thiverval-Grignon.

Travaux MARCHE CREM ACOMPTES 1 à 12 à fin novembre 2017	
Phase 1A et 1B	100 % (paiement de décembre sur 2018)
Etudes conception, PC, porter à connaissance	100 %
Etudes Projet et spécification	100 %
lancement commandes four n°4 et GTA	
Phase 2A : Chaudière 4 et traitement de fumées et GTA	
Etudes d'exécution	71 %
Coordination, pilotage	27 %
Assurances, contrôles, essais	26 %
Terrassement, VRD	56 %
Génie civil	40 %
Equipements process	31 %
Mise en service	0 %
Phase 2B : Traitement de Fumées Chaudière 3	
	0 %

Planning prévisionnel de l'opération de novembre 2017 à septembre 2018 :

De novembre 2017 à fin mars 2018 : fondations profondes destinées au GTA et zone de traitement de fumées de la chaudière n°4, travaux de traitement des fumées de la ligne n°4, montage et épreuve hydraulique de la chaudière n°4.

De février 2018 à juillet 2018 : montage du GTA et annexes, puis essais.

30 septembre 2018 : début de la mise en service industriel de la ligne n°4.

En parallèle : De mars à juillet 2018 : travaux ENEDIS de réalisation du câble HTA entre le poste de livraison du CVD et le poste source de la Vérinnerie de Plaisir.

A noter : L'ensemble des travaux est réalisé en site occupé avec continuité du service public de traitement des déchets.

D – ETAT DE LA DETTE

La dette du Sidompe se compose de trois emprunts :

Pour le centre de tri :

L'emprunt n°19 conclu en 2008 pour 7 520 303€ s'achevant en 2023.

Pour les travaux d'optimisation du Centre de valorisation :

L'emprunt n°20 : 35 000 000 euros avec la Caisse d'Epargne et de prévoyance IDF à taux fixe à 0,88%

L'emprunt n°21 : 35 000 000 euros avec le Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF à taux fixe à 1,01%

Les deux emprunts, d'une durée de 15 ans chacun, ont des phases de mobilisation et de consolidation différentes. Les tirages sont effectués en fonction des besoins et de l'avancée des travaux. **Le remboursement du capital se fait dès la phase de mobilisation.**

Le prêt de la Caisse d'Epargne a été débloqué en totalité (soit 35 000 000 euros) avant le 01/12/2017 selon l'échéancier initial.

Le prêt du Crédit Agricole a été appelé à seule concurrence de la somme de 3 500 000 euros en janvier 2017 tel que prévu dans le contrat.

Lorsque les deux emprunts seront mobilisés en totalité, l'échéance annuelle sera figée définitivement mais estimée à ce jour à environ 5 200 000 euros jusqu'en 2032.

EVOLUTION DE LA DETTE				
état provisoire qui variera en fonction des tirages de l'emprunt n° 21 et ce jusqu'à la phase de consolidation au plus tard le 20/01/2019				
Années	Capital Restant dû au 01/01/2018	Capital	Intérêts	TOTAL
2018	40 962 239,15	5 077 749,08	463 555,69	5 541 304,77
2019	35 884 490,07	3 169 759,28	403 630,84	3 573 390,12
2020	32 714 730,79	2 979 814,71	359 220,00	3 339 034,71
2021	29 734 916,08	3 024 122,67	314 912,04	3 339 034,71
2022	26 710 793,41	3 069 542,53	269 492,18	3 339 034,71
2023	23 641 250,88	3 116 112,84	222 921,81	3 339 034,65
2024	20 525 138,04	2 487 489,63	175 160,75	2 662 650,38
2025	18 037 648,41	2 509 427,70	153 222,68	2 662 650,38
2026	15 528 220,71	2 531 559,24	131 091,14	2 662 650,38
2027	12 996 661,47	2 553 885,97	108 764,40	2 662 650,37
2028	10 442 775,50	2 576 409,61	86 240,76	2 662 650,37
2029	7 866 365,89	2 599 131,90	63 518,48	2 662 650,38
2030	5 267 233,99	2 622 054,57	40 595,80	2 662 650,37
2031	2 645 179,42	2 645 179,42	17 470,96	2 662 650,38
TOTAL	40 962 239,15	2 809 797,53		43 772 036,68

E – EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les effectifs du Sidompe sont constants : trois agents titulaires.

Il n'y a pas de projet de recrutement pour 2018.

En 2018, un agent aura un avancement de grade.

Le SIDOMPE sera composé des effectifs suivants :

- Un attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- Un rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Un technicien principal de 2^{ème} classe

En 2017 les charges de personnel ont représenté 0,91 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- AMO** Assistant à maîtrise d'ouvrage
AP/CP Autorisation de programme et crédits de paiement
BOAMP Bulletin officiel d'annonces des marchés publics
BOUES Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides
CA Communauté d'agglomération
CAO Commission d'appel d'offres
CC Communauté de communes
CREM Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)
CS Comité Syndical
CSS Commission de suivi de site
CT Centre de tri
CU Communauté urbaine
CVD Centre de valorisation des déchets ménagers
DEA Déchets d'équipements d'ameublement
DMA Déchets ménagers et assimilés
DOB Débat d'orientation budgétaire
DRIEE Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
EMR Emballages Ménagers Recyclables
GDM Gros de Magasin (cartons et papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie Cartons ou JRM)
GPSO Grand Paris Seine et Oise
GTA Groupe Turbo-Alternateur
IDF Ile de France
JOUE Journal Officiel de l'Union européenne
JRM Journaux, Revues, Magazines
NOTRE Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)
PAP Porte à porte
PAV Point d'apport volontaire
PEHD Polyéthylène haute densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)
PET Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)
REFIOM Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDOMPE Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie
SIEED Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines
SPS Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)
SQY CA Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération
TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TETRA / ELA Emballages liquides alimentaires
TGAP Taxe générale sur les activités polluantes
VALORISATION ENERGETIQUE Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)
VALORISATION MATIERE Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage